Contrat de formation professionnelle

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du code du travail)

Entre l'organisme de formation: stagiaire

Et le bénéficiaire: stagiaire

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du

travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend participer à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation

python.

Objet de la formation :

I. Les actions de formation ont pour objet de permettre à toute personne sans qualification

professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi.

II. Favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur

maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences en lien ou non avec leur

poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée.

III. Réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification

inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation

d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés

dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à

des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelle

IV. Favoriser la mobilité professionnelle.

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): Distance

Durée: 2 heure(s)

Lieu de la formation: Distance

Période de la formation: Du 2022-07-14 au 2022-07-16

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est joint en annexe.Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles

elle prépare est détaillé dans ce programme.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates prévues avec reponsable.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, stagiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Coût total HT: €

Montant de la TVA:€

TOTAL TTC: €

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination de stagiaire du financeur sur la base des heures réalisées.

6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Un émargement signé par le stagiaire et le formateur pour chaque session dispensée permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

8. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par org1 dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de org1 sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

10. Politique d'annulation et d'absence du fait du stagiaire

Les conditions s'appliquant sont celles des CG de moncompteformation.gouv.fr. et sont reprises dans les conditions générales de vente. Toute absence doit être notifiée au moins 48h à l'avance.

En cas de non respect de ce délai de prévenance, la session prévue est due intégralement. Les absences sont tolérées si force majeure mais elles doivent dans ce cas être justifiées.

11. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de org1 sera seul compétent pour régler le litige. Document réalisé en 2 exemplaires à org1 le la Date de création du document.

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société org1 désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé org1 org1 met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, et auprès des particuliers sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société org1
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- le financeur : l'opérateur agréé chargé de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises et particuliers

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la sociétéorg1 pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la sociétéorg1 s'engage à fournir un devis au client.Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention peut être établie entre la sociétéorg1,le financeur ou le client.À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation,ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société org1 ne reçoit pas d'accord de prise en charge au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

- pour les formations auprès des entreprises : En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :
- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité; report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session:30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires

relatifs à la session seront facturés au Client.

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente par le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au Client.

org1 offre la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de org1.

Tout frais d'annulation ou de remplacement ne pourra en aucun cas pris en charge par un financeur.

- pour les formations auprès des particuliers : pour toute annulation tardive intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation ou de non présentation à la formation après le délai de rétractation de 15 jours calendaires,org1 percevra une indemnité d'annulation à hauteur de 5% du montant total de la formation initiale.

Concernant les reports ou annulations de sessions, le client est tenu à un délai de prévenance d'au moins 48 heures avant une session planifiée sous peine de se voir appliquer une pénalité équivalente à 100% du coût de la session prévue. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse org@gmail.com ou auprès du formateur directement En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société org1 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la sociétéorg1 sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société org1 s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant ent la société org1 et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.